

COLORATION DE FACADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

Vu les demandes de subventions reçues en mairie,

Vu l'avis favorable de la commission « Commerce et Artisanat – Urbanisme Réglementaire » en date du 8 décembre 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- **339,26 €** à Madame DUQUESNOY Anne-Christine qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son habitation située 12, rue Sainte Anne, pour un montant de 1 696,31 €,
- **304,89 €** à Madame DAVID Isabelle qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce (BOSTON) situé, 27, rue Louis Pasteur, pour un montant de 2 592 €,
- **1 143,37 €** à Monsieur KERJEAN Yves qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé 29, rue du Général Mangin pour un montant de 6 174,30 €,
- **288 €** à Madame BEGOT Claire qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce (INDIGO) situé, 21 et 23, rue Louis Pasteur pour un montant de 1 440 €,
- **1 143,37 €** à Monsieur PORCHER Léon qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce (PIZZA LEONE) situé, 15, 17 et 19, rue du Général de Gaulle pour un montant de 4 900 €,
- **457,35 €** à Monsieur RIOU Stéphane qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé, 24, rue du Général de Gaulle pour un montant de 4 800 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Accuse de réception Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141219-2014711-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2014

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le..... 19 DEC. 2014

Et de la publication, le..... 19 DEC. 2014

Fait à Landivisiau, le.....

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

